

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00072

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR
L'EXPLOITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES
SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE DE LORETTE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 109

Délibération affichée le : 18 mars 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, Mme Michelle GALLAND, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,

Le 18 mars 2016

VIA DOTELEC - iXBus

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Laurence JUBAN donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Annick ROATTINO donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Florent PIGEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON, M. Olivier BROUILLOUX,
M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Michel GANDILHON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR,
Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Yves LECOCQ, Mme Pascale MARRON, Mme Brigitte MASSON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Monique ROVERA, Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Catherine ZADRA

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXPLOITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE DE LORETTE

Le marché de prestations de service portant sur la collecte des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Lorette prend fin le 31 décembre 2016.

Afin d'assurer la continuité du service, conformément aux articles L1411-4 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté, par sa délibération n° CC/2015.00431 du 12 novembre 2015, a autorisé le Président à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et le Comité Technique (CT) pour qu'ils se prononcent sur le mode de gestion futur du service public d'assainissement collectif sur la commune de Lorette.

Pour la gestion du service public d'assainissement collectif de la commune de Lorette, Saint-Etienne Métropole envisage le recours à la délégation de service public.

La CCSPL, consultée le 26 novembre 2015 sur le choix du mode d'exploitation, a émis un avis favorable.

Le CT, réuni le 11 décembre 2015, a émis un avis favorable.

Au vu de ces avis, il est proposé de recourir à une délégation de service public en la forme d'un affermage portant sur l'exploitation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

Par ailleurs, compte-tenu de la situation géographique de ce futur contrat, il est proposé d'en fixer la durée selon l'échéance actuelle du contrat de gestion de la station d'épuration de Tartaras, soit au 31 mars 2025, correspondant à une durée de 8 ans et 3 mois ; cohérent avec les durées usuelles des contrats de délégation sans investissement à titre concessif spécifique.

Pour ce faire, il convient de lancer dès à présent une procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **prend acte des avis motivés de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique,**
- **approuve le principe d'une délégation de service public pour assurer l'exploitation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la commune de Lorette,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à lancer la procédure de délégation de service public en la forme d'un affermage et notamment les publicités nécessaires et à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce permettant une résolution satisfaisante de cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU